Accueil extrascolaire de la Commune de Saint-Léger Règlement d'ordre intérieur 2018-2019

Accessibilité

L'accueil extrascolaire est ouvert aux enfants fréquentant les écoles primaires et maternelles de la Commune et /ou les enfants qui résident sur le territoire de la Commune.

Horaire d'ouverture

➤ Le matin : de **7h15** à **8h15**.

L'après-midi: les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30;

mercredi après-midi : de 12h10 à 18h30.

S'ils le désirent, les parents peuvent également déposer leur enfant directement sur le lieu d'accueil dans le courant de l'après-midi. Dans ce cas précis, merci de prévenir l'accueillante au plus tard la veille.

Lieux des accueils extrascolaires

Ecole libre de Saint-Léger et école communale de Saint-Léger : dans l'école, au 1^{er} étage.

Ecole communale de Châtillon : dans la salle des fêtes, Grand Rue 86. Ecole communale de Meix-le-Tige : dans l'école, dans le bâtiment central.

Le mercredi après-midi : accueil centralisé

Le mercredi après-midi, pour toutes les écoles, l'accueil a lieu à l'école de Meix-le-Tige (2, rue d'Udange). Un bus passe dans chaque école pour effectuer le ramassage des enfants et les enseignants y font monter les enfants. Une surveillance est assurée durant le trajet en bus.

Horaire du bus : 12h00 école libre de Saint-Léger

12h10 école communale de Saint-Léger 12h20 école communale de Châtillon

Le repas de midi n'est pas organisé pour vos enfants, veillez donc à leur préparer un casse-croûte. Un goûter est organisé moyennant la somme de $0.75 \in$.

Inscription

Les parents s'engagent à remplir <u>la fiche inscription</u> et à la remettre à l'instituteur ou l'accueillante extrascolaire. Toute modification (changement d'adresse ou autre) doit être transmise au plus vite.

Coordonnées des accueillantes

_	,		
	Ecole libre de Saint-Léger :	Amandine PECHON	GSM: 0498/97 05 44
	Ecole communale de Saint-Léger :	Catherine PONCIN	GSM: 0474 64 31 47
	Ecole communale de Châtillon:	Sylviane GRAAS	GSM: 0498 84 51 48
	Ecole communale de Meix-le-Tige:	Adéline PONCELET	GSM: 0479 70 44 26
	Mercredi après-midi:	Adéline PONCELET	GSM: 0479 70 44 26

Paiement

Le prix de l'accueil : 0,75 € par demi-heure et par enfant accueilli, <u>toute demi-heure entamée est comptée</u>. Au-delà de 18h30, le prix de l'accueil est de 3 €/15 minutes.

Une <u>caution</u> de 25 € par enfant (maximum 50 € par famille) est demandée pour l'inscription. Si cette caution n'a pas encore été payée, une facture vous sera transmise. Elle sera conservée durant toute la scolarité et rendue lorsque l'enfant quittera l'école (via le formulaire adéquat), sauf en cas de non-paiement de factures où elle sera alors retenue en fin d'année scolaire.

Une <u>facture</u> est transmise mensuellement via **l'école**. En cas de contestation des heures de présence reprises sur la facture, les parents sont priés de compléter le document adéquat (voir accueillante) dans les 14 jours suivant la réception de la facture. Les enfants dont les parents ne sont pas en ordre de paiement risquent de ne plus être acceptés à l'accueil tant que la situation ne sera pas régularisée.

Une attestation fiscale sera délivrée début mars 2019.

Personnes de contact :

- → la facturation : Stéphanie Thomas 063/60.83.40 stephanie.thomas@saint-leger.be
- → les présences des enfants : Auxane Jacob 0496/53.82.88 <u>auxane.jacob@promemploi.be</u>

Sécurité

Seuls les enfants inscrits à l'accueil sont sous la responsabilité des accueillantes.

L'accueil extrascolaire décline toute responsabilité en cas de perte, dégât ou vol d'un objet venant du domicile, l'enfant en est responsable.

Médication

Aucun médicament ne peut être donné sans attestation médicale précisant les modalités d'administration et une autorisation écrite des parents.

Assurances

Chaque accueillante est couverte par une assurance responsabilité civile et les enfants par une assurance dégâts corporels.

Récupération de l'enfant

Par respect à l'égard de l'accueillante, nous insistons pour que les parents récupèrent leur enfant au plus tard à 18h30 précises. Au-delà de 18h30, le prix de l'accueil est de 3€/15 minutes.

Pour des raisons de sécurité évidentes, les parents sont priés de venir rechercher leur enfant à l'intérieur du local. Les enfants ne sont pas autorisés à attendre leurs parents sur le bord de la chaussée.

La fiche inscription mentionnera la ou les personnes qui peuvent reprendre l'enfant.

Projet pédagogique

Le projet pédagogique décrit les choix méthodologiques et les actions concrètes mises en œuvre au sein de l'accueil. Il est disponible auprès de l'accueillante.

Devoirs

L'accueillante n'est en aucun cas responsable de la réalisation des devoirs, ni de leur correction.

Photos

Des photos des enfants durant l'accueil sont parfois réalisées. Les photos de groupe sont privilégiées et les portraits sont évités. Elles sont susceptibles d'être diffusées dans l'Infocommune, sur le site de l'Accueil Temps Libre de la commune, dans les journaux locaux et sur la page Facebook « Accueil Temps Libre - Saint-Léger ». Une demande d'autorisation de diffusion se trouve sur la fiche inscription.

Discipline

Afin de respecter le bien-être et l'épanouissement de chacun, l'enfant fera preuve de savoir-vivre vis-àvis de ses condisciples et des accueillantes, il aura une attitude convenable et un langage correct. Il respectera tout ce qui est mis à sa disposition (matériel, mobilier, locaux).

Le personnel d'encadrement veillera à créer un climat propice au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant, adoptera une attitude constructive et positive afin de faire respecter le calme, le savoir-vivre et la politesse.

En cas de non-respect des règles élémentaires de la vie en groupe, les accueillantes pourront sanctionner le comportement en appliquant diverses mesures responsabilisantes et réparatrices. Les parents seront tenus informés.

Le pouvoir organisateur se réserve le droit de sanctionner tout non-respect du présent règlement. Ce règlement a été approuvé par le Collège communal le 27 août 2018 et entre en vigueur le 1^{er} septembre 2018.